



Mairie de Varennes-les-Narcy

COMMUNE DE VARENNES-LES-NARCY

ARRETE MUNICIPAL N° 2024-45 DEVIATION DE LA CIRCULATION RUE DES GENIEVRES
HAMEAU DE SAINTE-HÉLÈNE

Le Maire de Varennes les Narcy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande de l'entreprise CSC Route de Gien 45600 SULLY-SUR-LOIRE,

Considérant qu'en raison d'un échange de citerne de gaz au 1 Cour des Genièvres - hameau de Sainte Hélène, il y a lieu d'interdire momentanément la circulation rue des Genièvres et ainsi garantir la sécurité des usagers pendant la durée de l'intervention.

Considérant que les véhicules à qui s'applique cette interdiction peuvent emprunter un itinéraire de déviation indiqué ci-après

ARRETE

Article 1^{er} : Le 27 Septembre 2024 après-midi, la circulation sera interdite à partir du 1 au 4 rue des Genièvres dans les deux sens avec une déviation par la rue des Traînes et la route Jean Dequennes, en raison du stationnement provisoire d'un camion poids lourds de 19 t avec remorque de 18 m de long et 2.55 m de large , pour le remplacement d'une citerne de gaz sis 1 Cour des Genièvres.

Article 2 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise CSC .

Article 3 : l'accès à la propriété des riverains voisins de l'intervention, devra être conservé.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Varennes les Narcy et aux extrémités du chantier.

.../...

Article 6 : Monsieur le Maire de la Commune de Varennes les Narcy est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, et à Monsieur le Directeur Départemental du SDIS

Fait à Varennes-les-Narcy, le 11 septembre 2024

Le Maire,
Alain BAUGET



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned to the right of the official stamp.